



## La délocalisation de ressortissants non-européens en Europe

### Philippe Kenel

[Docteur en droit, avocat à Pully-Lausanne, Genève et Bruxelles, Associé, Valfor Avocats]

### Daniel Gatenby

[LL.M. Tax, avocat à Pully-Lausanne et Genève, Valfor Avocats]

### Introduction

À l'heure où certains pays européens, à l'instar du Portugal, restreignent certaines possibilités pour les ressortissants non-européens d'y devenir résidents, nous examinerons les possibilités qui existent encore en Espagne, en Grèce, en Italie et en Suisse, en abordant dans les grandes lignes les questions de droit des étrangers et en présentant brièvement les régimes fiscaux de ces pays. Nous précisons que par « ressortissants non-européens », nous entendons toutes personnes qui ne disposent pas de la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne (UE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

### Espagne

L'Espagne connaît plusieurs types de permis qui permettent aux ressortissants non-européens de s'installer et/ou de travailler en Espagne. Il est possible d'obtenir un permis de travail pour autant qu'il y ait une pénurie dans le secteur en question, qu'il n'y ait pas de candidats européens à compétences égales et que le salaire proposé soit d'au moins une fois et demi le salaire médian espagnol dans le secteur en question. Un ressortissant non-européen peut obtenir un permis de séjour espagnol s'il effectue un investissement en Espagne ou souhaite y développer une activité économique. Les investissements permettant d'obtenir un permis de séjour sont les suivants :

tissements permettant d'obtenir un permis de séjour sont les suivants :

- Un investissement d'au moins EUR 2'000'000 dans des obligations émises par le gouvernement espagnol ;
- Un investissement d'au moins EUR 1'000'000 dans une entreprise espagnole ;
- Un investissement d'au moins EUR 500'000 dans une propriété sise en Espagne.

Par ailleurs, les personnes souhaitant obtenir un permis de séjour en développant une activité économique en Espagne doivent démontrer en quoi leur projet sert l'intérêt public, en tenant compte de la création d'emplois, de l'innovation technologique et scientifique du projet et de son impact socio-économique en Espagne.

En termes de fiscalité, l'Espagne impose les revenus mondiaux à des taux progressif allant jusqu'à environ 47% (pour tout revenu dépassant EUR 300'000). Un impôt sur la fortune existe également, qui est prélevé par les Régions autonomes et dont les taux sont progressifs pour atteindre 3,5% pour la fortune qui dépasse EUR 10'695'996. Certaines régions ont prévu un abattement pouvant aller jusqu'à 100%. Cela étant, le gouvernement a introduit en 2022 une taxe de solidarité sur les fortunes conséquentes, qui a pour effet d'annuler tout éventuel abattement prévu par une Région autonome.

Sous certaines conditions, les contribuables qui prennent résidence en Espagne peuvent bénéficier du régime d'imposition des non-résidents. Cela implique que l'impôt sur la fortune n'est prélevé que sur les biens sis en Espagne. En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, seuls les revenus de source espagnole sont imposés et à un taux fixe de 24% et ce jusqu'à un revenu imposable de EUR 600'000. Au-delà de ce montant, un taux de 47% est applicable. Pour bénéficier de ce régime, le contribuable ne doit pas avoir eu sa résidence fiscale en Espagne au cours des 5 années fiscales précédentes. Il doit par ailleurs venir en Espagne soit en raison d'un contrat de travail (à l'exclusion des sportifs professionnels), soit parce qu'il a été nommé directeur d'une société espagnole, ou pour le développement d'une activité économique comme mentionné ci-dessus. Ce régime s'applique au maximum pour une durée de 6 ans et peut sur demande être étendu aux membres de la famille du contribuable (conjoint et enfants jusqu'à 25 ans).



## Grèce

Les ressortissants non-européens peuvent obtenir un permis de travail en Grèce, à condition d'avoir un contrat de travail et de justifier des qualifications et d'une expérience de 5 ans au moins dans le domaine d'activité. Ils doivent en outre démontrer qu'ils disposent d'une assurance-maladie valable en Grèce ainsi que de moyens financiers suffisants pour vivre en Grèce.

Quant à un permis de séjour, la Grèce permet aux ressortissants non-européens d'obtenir un tel permis en contrepartie d'un investissement dans le pays. Il existe plusieurs types d'investissements qui ouvrent la voie à un permis de séjour :

- Un projet immobilier convertissant des biens commerciaux en biens résidentiels ou un projet de restauration d'un bien immobilier classé, pour au moins EUR 250'000;
- L'acquisition d'un bien immobilier d'une valeur d'au moins EUR 400'000 et d'une surface d'au moins 120m<sup>2</sup> ou d'au moins EUR 800'000 s'il est situé à Athènes, Thessalonique ou sur une île de plus de 3'100 habitants;
- Au moins EUR 500'000 dans des obligations d'Etat grecques;

- Au moins EUR 800'000 d'actions ou d'obligations émises par des sociétés grecques;
- Au moins EUR 350'000 de part dans un fonds d'investissement qui investit dans des actions et obligations grecques.

L'investisseur doit par ailleurs avoir au moins 18 ans, disposer d'un casier judiciaire vierge, d'une assurance-maladie et être une personne respectable. Le conjoint et les descendants de moins de 21 ans peuvent être compris dans la demande de permis de séjour.

Le régime d'imposition ordinaire en Grèce soumet le revenu à des taux d'imposition progressifs, allant jusqu'à 44%. Certains types de revenu bénéficient de taux fixes, notamment les dividendes qui font l'objet d'une retenue à la source libératoire de 5%. Les intérêts sont soumis à une retenue à la source libératoire de 15% et les redevances de 20%.

Il existe plusieurs régimes d'imposition spéciaux qui visent les étrangers s'installant en Grèce. Le premier vise les personnes fortunées qui ont effectué un investissement d'au moins EUR 500'000 dans un bien immobilier ou une entreprise en Grèce et qui n'ont pas été résidents fiscaux en Grèce au cours de 7 des 8 dernières années. Sous

ce régime, le contribuable paie un montant forfaitaire de EUR 100'000 qui couvre tous les revenus étrangers. Les revenus de source grecque sont soumis à l'imposition ordinaire. Ce régime, dont la durée maximale est de 15 ans, peut être étendu aux membres de sa famille en payant un supplément de EUR 20'000 par personne et par année.

Les retraités étrangers peuvent opter pour un régime particulier concernant les revenus de la prévoyance. A condition de ne pas avoir été résident fiscal en Grèce lors de 5 des 6 dernières années, le contribuable peut opter pour que ses pensions étrangères soient imposées à un taux de 7% en Grèce. Dans ce régime, qui s'applique au maximum pendant 15 ans, les autres revenus sont imposés selon le régime ordinaire.

Les étrangers qui s'installent en Grèce pour travailler peuvent bénéficier d'une exemption de 50% de leur revenu du travail pour une durée maximale de 7 ans s'ils n'ont pas été résidents fiscaux en Grèce lors de 5 des 6 dernières années, qu'ils transfèrent leur résidence fiscale depuis un pays membre de l'UE ou de l'AELE ou d'un pays avec lequel la Grèce a une convention en force pour l'assistance administrative en matière fiscale et qu'ils déclarent leur intention de rester au moins deux ans en Grèce.

## Italie

Les ressortissants non-européens peuvent obtenir un permis de travail en Italie si une unité de quota, décidé chaque année par le gouvernement, est disponible. Les travailleurs affectés à une entreprise italienne dans le cadre d'un transfert intragroupe ou selon un accord de service avec un employeur étranger peuvent être exemptés des quotas annuels.

Comme en Espagne et en Grèce, il est possible d'obtenir en Italie un permis de séjour pour investisseurs, si le candidat effectue un investissement conséquent dans le pays, selon l'une des possibilités suivantes :

- Au moins EUR 2'000'000 dans des obligations émises par le gouvernement italien ;
- Au moins EUR 500'000 dans une entreprise italienne ;
- Au moins EUR 250'000 dans une start-up italienne innovante, ou ;
- Un don philanthropique d'au moins EUR 1'000'000 pour soutenir un projet ou une initiative d'intérêt public dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la recherche scientifique, de la gestion de l'immigration ou de la rénovation du patrimoine et des paysages.

En ce qui concerne la fiscalité, le régime ordinaire prévoit une imposition des revenus mondiaux à des taux qui varient en fonction des catégories de revenu. Sous réserve de quelques exceptions, notamment en ce qui concerne les dividendes, les intérêts et les gains en capitaux qui sont imposés à un taux final de 26%, les autres revenus sont imposés à des taux progressifs allant jusqu'à 43%.

L'Italie connaît un régime d'imposition forfaitaire selon lequel les personnes physiques qui n'ont pas été résidentes en Italie durant 9 des 10 dernières années fiscales et qui transfèrent leur résidence fiscale en Italie peuvent opter pour une imposition forfaitaire libératoire sur certains revenus et la fortune de source étrangère, indépendamment du montant total de ceux-ci. Le montant de cet impôt a récemment et de manière inattendue doublé, pour atteindre EUR 200'000 par an (plus EUR 25'000 pour chaque membre supplémentaire de la famille, qui l'accompagne). Ce régime, dont la durée est limitée à 15 ans, est également ouvert aux ressortissants italiens qui en remplissent les conditions et il n'exclut pas que le contribuable puisse travailler en Italie, étant précisé que le revenu du travail italien sera soumis à l'imposition ordinaire.

## Suisse

Contrairement aux ressortissants européens, les citoyens d'Etats tiers ne disposent pas d'un droit de travailler ou de s'établir en Suisse. Ils peuvent – à des conditions relativement strictes – obtenir un permis de travail ou un permis de séjour.

En ce qui concerne les permis de travail, seuls les cadres, spécialistes et travailleurs qualifiés peuvent être admis à travailler en Suisse, sous réserve de la disponibilité d'une unité de contingent. Les conditions à remplir sont les suivantes : 1) l'admission des ressortissants étrangers doit servir les intérêts économiques de la Suisse ; 2) la priorité des marchés du travail suisse et de l'UE/AELE doit être respectée (ce n'est que lorsque les marchés du travail suisse et européen ont été explorés en vain qu'une demande peut être déposée pour un ressortissant d'un pays tiers) ; 3) les conditions minimales de travail et de salaire usuelles dans la branche doivent être respectées ; 4) la demande doit être déposée pour un poste à plein temps. Une entreprise qui engage un ressortissant non-européen par le biais d'un transfert intra-groupe n'est pas soumise à des conditions aussi strictes. En particulier, la priorité des candidats suisses et européens ne s'applique pas dans de tels cas.

S'agissant du permis de séjour, il existe deux possibilités d'obtenir un tel titre. Tout d'abord, le candidat peut obtenir un permis pour rentier s'il satisfait aux conditions suivantes : 1) il doit être âgé de plus de 55 ans ; 2) il doit avoir des liens personnels particuliers avec la Suisse. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les autorités helvétiques sont très strictes sur l'interprétation de cette condition. Par exemple, il n'est pas suffisant d'être propriétaire d'un bien immobilier en Suisse ; 3) il ne doit plus exercer d'activité lucrative, ni en Suisse, ni à l'étranger, à l'exception de la gestion de sa fortune ; 4) il doit déplacer en Suisse le centre de ses intérêts ; 5) il doit disposer de moyens financiers suffisants. Lorsqu'une personne ne satisfait pas aux conditions exigées pour obtenir une autorisation de séjour pour rentier, elle peut solliciter un titre de séjour en invoquant des « intérêts publics majeurs ». Outre le cas d'artistes célèbres qui peuvent démontrer que leur présence en Suisse représente un intérêt culturel majeur, la seule voie qui s'ouvre aux autres ressortissants étrangers est de démontrer qu'il existe un intérêt majeur en matière de fiscalité pour le canton dans lequel il désire s'installer. Comme nous le mentionnerons ci-dessous, ils doivent pour ce faire accepter de payer un impôt sur la dépense plus élevé que celui prévu par la loi.



Les étrangers qui s'installent en Suisse au bénéfice d'un permis de travail sont imposés selon le régime ordinaire, tandis que ceux qui s'installent au bénéfice d'un permis de séjour peuvent sous certaines conditions bénéficier d'un régime d'imposition spécial: l'imposition d'après la dépense.

Il est important de souligner que la fiscalité en Suisse dépend du canton et de la commune dans laquelle le contribuable prend domicile et que les impôts varient grandement d'un lieu à l'autre. Au régime ordinaire, les contribuables sont soumis à l'impôt sur le revenu sur leurs revenus mondiaux et à l'impôt sur la fortune sur leur fortune mondiale. Les taux applicables varient d'environ 20,2% dans le canton de Schwyz à environ 44,9% à Genève s'agissant de l'impôt sur le revenu et d'environ 0.11% à 1% dans les mêmes lieux pour ce qui est de l'impôt sur la fortune.

Dans le cadre du régime de l'imposition d'après la dépense les contribuables ne sont pas imposés sur leurs revenus et leur fortune mais sur

leurs dépenses. Pour être en droit de bénéficier de ce système, le contribuable doit remplir les conditions suivantes: 1) ne pas avoir la nationalité suisse; 2) être assujéti à titre illimité pour la première fois en Suisse ou après une absence d'au moins dix ans; 3) ne pas exercer d'activité lucrative en Suisse. Le principe de base est que le contribuable paie un impôt calculé en fonction de ses dépenses. Cependant, ce montant ne doit pas être inférieur à deux seuils. Tout d'abord, ce montant ne doit pas être inférieur à sept fois le loyer annuel ou la valeur locative du bien qu'il occupe. En second lieu, il ne doit pas être inférieur à CHF 434'700 pour le calcul de l'impôt fédéral direct et d'un montant déterminé par chaque canton (Genève: CHF 467'800; Valais: CHF 250'000; Vaud: CHF 450'800) pour le calcul des impôts cantonaux et communaux. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ce montant minimum est plus élevé pour les personnes qui sollicitent une autorisation de séjour en se prévalant des intérêts cantonaux majeurs en matière de fiscalité pour le canton dans lequel il se domicilie. Ces minimums

varient selon les cantons (Genève: CHF 750'000; Valais: CHF 700'000; Vaud: CHF 1'000'000) et mènent à une imposition annuelle se montant à environ CHF 314'500 à Genève, CHF 432'000 dans le canton de Vaud et CHF 275'800 en Valais.

Pour une présentation détaillée de l'imposition d'après la dépense, nous renvoyons le lecteur à notre article sur le sujet dans cette édition.

### Conclusion

Même si certains pays restreignent les possibilités pour les ressortissants non-européens d'y prendre résidence ou d'y travailler, les opportunités restent nombreuses, notamment dans des pays prévoyant des régimes fiscaux avantageux. Il y a toutefois lieu de garder à l'esprit que certains de ces Etats ne sont pas les plus stables au niveau politique et que des changements peuvent y intervenir rapidement, à l'instar du récent doublement du montant du forfait italien.



## Relocation of non-EU citizens in Europe

### Philippe Kenel

[Doctor of Law, lawyer in Pully-Lausanne, Geneva and Brussels, Partner, Valfor Avocats]

### Daniel Gatenby

[LL.M. Tax, lawyer in Pully-Lausanne and Geneva, Valfor Avocats]

### Introduction

At a time when some European countries, such as Portugal, are restricting certain residency options for non-European nationals, we will examine those that still exist in Spain, Greece, Italy and Switzerland, providing a broad overview of immigration law issues and a brief presentation of the tax systems in these countries. By "non-European citizens" we refer to anyone who is not a national of a member state of the European Union (EU) or the European Free Trade Association (EFTA).

### Spain

Spain has several types of permits that allow non-European nationals to settle and/or work in Spain. It is possible to obtain a work permit provided that there is a shortage in the sector in question, that there are no European candidates with equal skills and that the salary offered is at least 1.5x the Spanish median salary in the relevant sector. Non-European nationals may obtain a Spanish residence permit if they make an investment in Spain or wish to develop an economic